



**Interreg**  
**POCTEFA**



Fonds Européen de Développement Régional  
(FEDER)

## **Projet COOP'ART**

Co-financé par le *Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)*

Dans le cadre du Programme européen Interreg V-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2014-2020), 14 partenaires, entités publiques et privées, se sont rassemblés pour mettre en place une **Stratégie d'innovation et de développement durable des métiers d'art**.

### **Le projet COOP'ART a pour objectif de :**

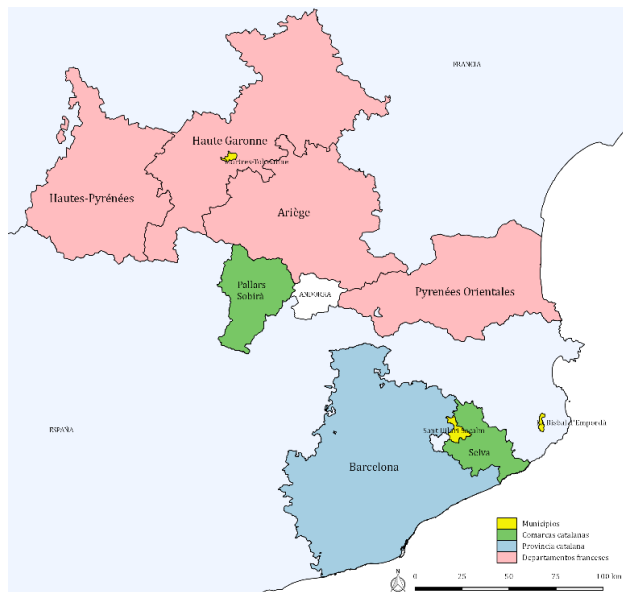
- ✓ **Proposer aux entreprises d'artisanat d'Art de la zone projet, un accompagnement au développement commercial et artistique leur permettant de se positionner sur un marché touristique durable.**

### **Les actions du projet proposées aux entreprises des métiers d'art :**

Entre 2018 et 2020, cet accompagnement global **vers l'innovation, la qualification et la valorisation des productions** se fera à travers différents axes :

- ✓ Des formations-action avec des professionnels du design et de la stratégie numérique pour le développement de nouveaux produits/productions notamment adaptés au marché touristique ;
- ✓ Des workshops sur le thème de la rentabilité économique des entreprises et du développement commercial, notamment sur un marché touristique durable ;
- ✓ Des rencontres avec des partenaires culturels et touristiques pour l'accompagnement dans la mise en œuvre d'une stratégie de valorisation globale des savoir-faire des entreprises Métiers d'Art ;
- ✓ Des formations-actions sur la « mise en tourisme » pour accueillir du public ;
- ✓ La participation collective à des salons en Occitanie et en Catalogne.

### La zone du projet :



### Les partenaires du projet :

Du côté France : la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Occitanie / Pyrénées-Méditerranée (chef de file), la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pyrénées, les Chambres de Métiers et de l'Artisanat (CMA) 09, 31, 66, 65, et la commune de Martres Tolosane.

Du côté Espagne : l'Ajuntament de La Bisbal d'Empordà, le Terracota Museu de Ceràmica de la Bisbal d'Empordà, l'associació Obrador Xisqueta, l'Ajuntament de Sant Hilari Sacalm, la Diputació de Barcelona, el Consell Comarcal de la Selva et le cabinet de consultants Act'iva Prospect.

### Quelles sont les conditions pour participer ?

- Appartenir à la nomenclature officielle des Métiers d'Art –arrêté ministériel du 24 décembre 2015 ;
- Etre à jour de ses cotisations sociales et fiscales ;
- Pour la bonne mise en place des activités, il sera demandé aux PME un jour de disponibilité bimensuel entre septembre 2018 et octobre 2020 (estimatif). Par ailleurs, la présence de formateurs dans les ateliers est envisageable.
- Dans le cadre des réunions et des formations collectives, il faudra prévoir des déplacements dans le territoire du projet : les frais de déplacement, hébergement et repas seront à charge des PME impliquées dans le projet.

*Si vous êtes intéressés par ce projet, nous vous invitons à remplir le dossier de candidature en annexe et à le renvoyer à la CMA de votre département avant le 15 novembre 2018.*